

Processus de création de nouvelles extensions : l'ICANN publie une proposition de Guide du candidat définitif

1. Contexte

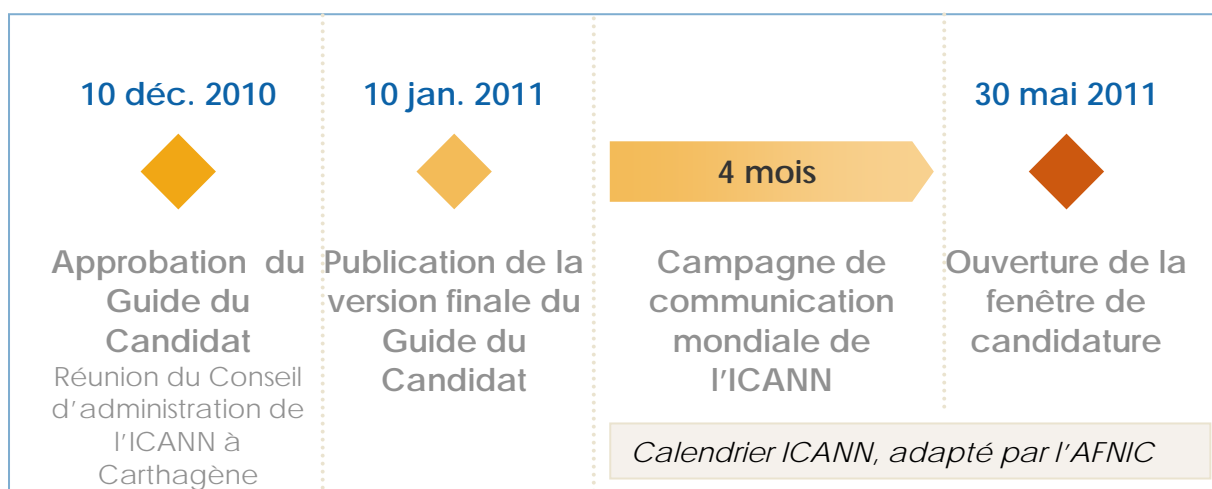
L'ICANN a annoncé en juin 2008 son intention d'autoriser la création de centaines, voire de milliers de nouvelles extensions, telles que *.sport*, *.bank*, *.paris* ou « *marque* » pour les entreprises qui seraient intéressées à utiliser leur propre extension.

Le débat a fait rage depuis plus de deux ans entre les diverses communautés interagissant au sein de l'ICANN, les intérêts des parties en présence se rapprochant sur certains points mais divergeant fortement sur d'autres.

2. Analyse

L'ICANN a réalisé trois avancées significatives en octobre et novembre :

- en publiant (1) un « planning de travail » fixant les grands jalons du projet jusqu'à une date théorique d'ouverture des appels à candidatures fixée au 30 mai 2011,



- en décidant (2) de supprimer la « séparation verticale » entre les registres qui gèrent les extensions, et les bureaux d'enregistrement, qui commercialisent les noms de domaine. Ceci permettra aux registres de contrôler des bureaux d'enregistrement et à ces derniers de développer des activités de registre. Les porteurs de projets pourront ainsi gérer de manière plus fluide leurs circuits de distribution, tandis que les bureaux d'enregistrement pourront assumer des fonctions de registres d'extensions,
- en diffusant pour avis (3) une proposition de guide du candidat définitif en vue de son approbation lors de la réunion de Carthagène du 5 au 10 décembre 2010.

Ces signaux démontrent une volonté claire de lancer le processus en 2011. Pour autant, certains points restent encore en suspens :

- le « planning de travail » peut encore glisser. Il est néanmoins raisonnable de penser que le dépôt des candidatures aura lieu dès 2011, probablement au second semestre ;
- la proposition n'a pas encore été validée et des résistances très fortes peuvent encore se faire jour, notamment de la part des ayants droits pouvant considérer que les droits de propriété intellectuelle ne sont pas suffisamment protégés par les mécanismes envisagés. Ceci contraindrait les détenteurs de marques à engager des moyens importants pour se protéger tant en termes de dépôts défensifs et de surveillances que de récupération de noms litigieux.

Nous saurons donc le 10 décembre prochain si le Board de l'ICANN entérine ou non le statut définitif de cette version n°5 du Guide du candidat. Les porteurs de projets peuvent cependant difficilement ignorer les jalons publiés par l'ICANN, en dépit des incertitudes persistantes.

3. Pour aller plus loin

(1) Working Plan Adopted 28 October 2011

<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/new-gtld-work-plan-28oct10-en.pdf>

(2) ICANN Board Votes to Enhance New gTLDs Competition

<http://www.icann.org/en/announcements/announcement-09nov10-en.htm>

(3) The Proposed Final New gTLD Applicant Guidebook is Available for Public Comment

<http://www.icann.org/en/announcements/announcement-2-12nov10-en.htm>